

Faculté de l'aménagement
ÉCOLE DE DESIGN

GUIDE DES ÉTUDIANTS

Programme de baccalauréat
en design industriel

2022-2023

Chers étudiants et chères étudiantes,
Toute l'équipe professorale et administrative et tous les chargés de cours et chargés de formation pratique, nous vous félicitons d'avoir choisi les études en design industriel, un domaine en pleine croissance. Vous êtes privilégiés d'avoir été admis dans ce programme contingenté. Votre cheminement dans ce programme sera riche en expériences et activités de toutes sortes vous permettant d'acquérir des connaissances théoriques, méthodologiques et pratiques avec lesquelles vous allez pouvoir imaginer le monde futur. Nous aurons le plaisir de vous accompagner dans ce parcours académique durant vos quatre prochaines années. Bienvenue dans le programme de baccalauréat en design industriel !

L'équipe professorale et administrative

Design industriel
École de Design

Chers étudiants et chères étudiantes,
En tant que technicienne à la gestion des dossiers étudiants, je tiens également à vous féliciter d'avoir été sélectionnés parmi de nombreux candidats. Il me fera plaisir de vous guider dans vos inscriptions aux cours, de répondre à vos questions et de vous orienter vers les bonnes ressources. Ce guide sera un outil pratique auquel vous pourrez vous référer en tout temps. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour bien débuter votre baccalauréat. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études en design industriel.

Cécile Lechat

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants
(TGDE)

PRÉSENTATION DU PERSONNEL

Personnel administratif

Tatjana Leblanc

Directrice de l'École de design
t.leblanc@umontreal.ca
Bureau 1042

Myriam Lavallée

Secrétariat, École de design
myriam.lavallee@umontreal.ca
Bureau 1040

Caroline Draws

Secrétariat, École de design
caroline.draws@umontreal.ca
Bureau 1045

Gloria Atencia Martinez

Adjointe à la direction
gloria.atencia.martinez@umontreal.ca
Bureau 1047

Cécile Lechat

Technicienne à la gestion des dossiers
d'étudiants (TGDE)
tgde-din@ame.umontreal.ca
Bureau 1043

Personnel enseignant

Anne Marchand

Responsable de programme
anne.marchand@umontreal.ca

Tous les professeurs et enseignants
<https://design.umontreal.ca/professeurs>

Table des matières :

CODE D'ACCÈS ET UNIP	4
COURRIEL INSTITUTIONNEL.....	5
VOTRE CENTRE ÉTUDIANT	6
INSCRIPTION AUX COURS	7
DOCUMENTS D'INFORMATION.....	8
CHEMINEMENT ACADÉMIQUE (plein temps sur 4 ans)	9
CALENDRIER FACULTAIRE	12
ÉQUIVALENCES / EXEMPTIONS	13
RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE	15
CARTE ÉTUDIANTE.....	17
FRAIS DE SCOLARITÉ ET ASSURANCES ÉTUDIANTS	17
ORDINATEUR PORTABLE.....	17
VIE ÉTUDIANTE	18
SERVICES DE LA FACULTÉ.....	18
SERVICES AUX ÉTUDIANTS (SAE)	19
AUTRES SERVICES OFFERTS À L'UDEM	19

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Fin août 2022, (date à confirmer)

Journée d'accueil de l'École de design

Mardi 6 septembre 2022

Rentrée universitaire

Vendredi 30 septembre 2022

Date limite pour adresser par courriel votre demande d'exemption et d'équivalence

tgde-din@ame.umontreal.ca

Autres dates importantes

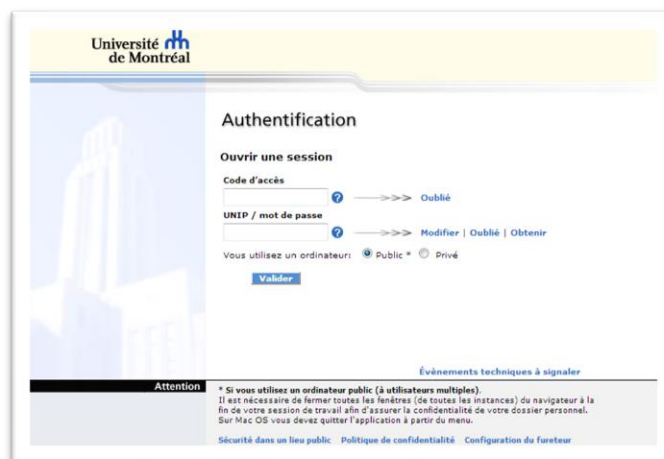
Consultez le [Calendrier universitaire 2022-2023](#)

(dates d'annulation sans frais et abandon de cours avec frais, congés fériés, etc.)

CODE D'ACCÈS ET UNIP

Lors de votre demande d'admission, un code d'accès et UNIP temporaire vous a été transmis par courriel. On vous demandera de modifier votre UNIP temporaire lors de votre première connexion.

<http://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/code-dacces-et-unip/>



The screenshot shows the 'Authentification' page of the University of Montreal's registration system. At the top left is the 'Université de Montréal' logo. The main heading is 'Authentification'. Below it, the section 'Ouvrir une session' contains two input fields: 'Code d'accès' and 'UNIP / mot de passe'. Each field has a help icon (question mark) and a link to 'Oublié'. Below the fields are radio buttons for 'Vous utilisez un ordinateur:' with options 'Public' (selected) and 'Privé'. A 'Valider' button is at the bottom of the form. At the bottom of the page, there is an 'Attention' section with technical notices and links for 'Événements techniques à signaler', 'Sécurité dans un lieu public', 'Politique de confidentialité', and 'Configuration du navigateur'.

L'Université met à votre disposition une adresse de **courrier électronique** : nom.étudiant@umontreal.ca
 C'est uniquement via cette adresse courriel que les professeurs et le personnel administratif communiqueront avec vous. Il est donc impératif de l'activer. Vous pouvez la lier à votre messagerie courriel personnelle (gmail, hotmail, autre,) si vous le désirez.

Procédure pour activer l'adresse courriel institutionnelle :

1. **Lancer l'application Mon profil TI**
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
 Dans la section **Mon profil** cliquez sur **Profil DGTIC**.



3. Dans le menu de gauche du **Profil DGTIC**, cliquez sur Courriel.
4. Sélectionnez l'un des deux choix suivants :
 - S'abonner au service de courriel Exchange
 Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>
 - Acheminer vos courriels vers votre adresse personnelle
 Choisissez l'option « Une adresse de courriel personnelle » et inscrivez cette adresse et **enregistrez votre choix**.




VOTRE CENTRE ÉTUDIANT

Le **Centre étudiant** est accessible à partir de la page d'accueil de l'Université de Montréal <https://www.umontreal.ca>, onglet « **connexion** » et ensuite « **mon UdeM** ». Le Centre étudiant réunit vos données d'études et les opérations relatives à votre cheminement universitaire en un lieu unique et sécurisé. L'inscription aux cours, et autres aspects de votre parcours sont gérés à partir de cette plateforme. Il est important de se familiariser avec cet outil et de prendre connaissance des ressources disponibles.

Soutien téléphonique SYNCHRO : 514 343-7212

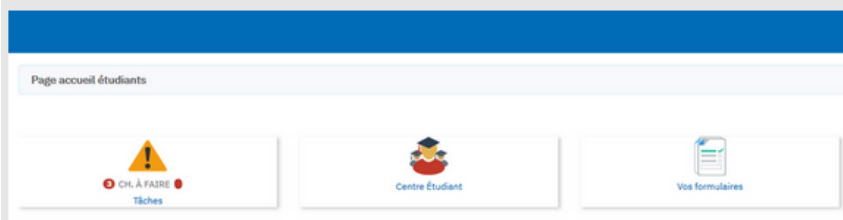
AIDE CENTRE ÉTUDIANT

 Mon Centre étudiant

QUOI DE NEUF?

Synchro s'améliore continuellement afin que vous puissiez y effectuer vos transactions efficacement tout en naviguant de façon ergonomique.

Des dizaines de formulaires liés à vos études et votre cheminement à l'université sont disponibles par la vignette *Vos formulaires*.



Veillez utiliser les formulaires **uniquement lorsque la transaction n'est pas disponible en libre-service** dans votre Centre étudiant.

Pour savoir comment bien employer les formulaires, consultez la [FAQ](#) plus bas ou visitez la page [Formulaires](#).

RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES SUR LE CENTRE ÉTUDIANT

LE CENTRE ÉTUDIANT PRÉSENTE PLUSIEURS CAPSULES D'AIDE OÙ TROUVER LES CONSEILS ET LA MARCHE À SUIVRE POUR LES TRANSACTIONS USUELLES. L'AIDE SE PRÉSENTE SOUS FORME D'ESSAIS OU DE SIMULATIONS INTERACTIVES, AINSI QUE DE PROCÉDURES À SUIVRE À L'ÉCRAN OU À IMPRIMER.

[VOIR LES CAPSULES](#)

TROUVEZ DES RÉPONSES SUR CES SUJETS :

[ACCÈS ET DONNÉES PERSO](#)
[INSCRIPTION \(CHOIX DE COURS\)](#)
[COURS ET HORAIRE](#)
[VIGNETTE VOS FORMULAIRES](#)
[VIGNETTE VOS CONSEILLERS](#)
[RELEVÉ DE NOTES ET ATTESTATION](#)
[DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS](#)

Vous êtes tenus de respecter le cheminement **obligatoire à plein temps** tout au long de votre programme d'études.

- **Règlement propre au programme: Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme.
- **Règlement des études de premier cycle: Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme**
L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme.

De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.

Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme. L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

IMPORTANT

Le non-respect d'inscription aux cours, tels qu'indiqués dans le cheminement obligatoire, **entraîne automatiquement l'exclusion du programme.**

- **Règlement des études de premier cycle: Art. 16.1 g) Exclusion**

g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une interruption des études ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non-respect des prescriptions d'inscription.

L'inscription aux cours s'effectue par le CENTRE ÉTUDIANT. Lorsque vous effectuez votre inscription, vous devez le faire pour **l'automne ET l'hiver**. Les horaires détaillés sont affichés sur le site web de l'École de design : <https://design.umontreal.ca/espace-etudiant/documents-dinformation/>

Les étudiants de 1^{ère} année doivent s'inscrire à TOUS les cours obligatoires CI-DESSOUS. AUCUN autre cours n'est permis pour les sessions d'automne et d'hiver de la 1^{ère} et 2^e année.

Seule exception :

L'étudiant qui **échoue** à un cours obligatoire ou un atelier ne pourra pas poursuivre cheminement régulier, car la plupart des sigles sont préalables les uns aux autres. Le responsable de programme établira donc **un nouveau cheminement obligatoire**, qui devra être respecté. Le non-respect du nouveau cheminement entraînera l'exclusion du programme.

Automne 2022

- DIN1031 - Expression 2D - (3 cr.) OBL (Bloc 70I) (1^{ère} partie du trimestre d'automne 2022)
- DIN1032 - Expression 3D - (3 cr.) OBL (Bloc 70I) (2^{ème} partie du trimestre d'automne 2022)
- DIN1110 - Infographie 1 (section A101 ou B102) - (3 cr.) OBL (Bloc 70E)

Vous devez choisir votre horaire de travail personnel dans le laboratoire informatique (selon les disponibilités):

- soit la section A101, le mardi de 16h30 à 19h30

- soit la section A102, le mercredi de 16h30 à 19h30

- DIN1210 - Histoire du design industriel - (3 cr.) OBL (Bloc 70A)
- DIN1310 - Introduction aux matériaux - (3 cr.) OBL (Bloc 70C)

Hiver 2023

- DIN1041 - Dessin - (2 cr.) OBL (Bloc 70I) (1^{ère} partie du trimestre d'hiver 2023)
- DIN1042 - Forme et couleur - (2 cr.) OBL (Bloc 70I) (2^{ème} partie du trimestre d'hiver 2023)
- DIN1043 - Éléments de structure - (2 cr.) OBL (Bloc 70I) (3^{ème} partie du trimestre d'hiver 2023)
- DIN1120 - Infographie 2 (section A101 ou B102)-(3 cr.) OBL (Bloc 70E)

Vous devez choisir votre horaire de travail personnel dans le laboratoire informatique (selon les disponibilités):

- soit la section A102, le jeudi de 16h30 à 19h30

- soit la section A101, le vendredi de 9h à 12h

- DIN1121 - Dessin Technique - (3 cr.) OBL (Bloc 70E)
- DIN1321 - Matériaux 1 : bois et autres matériaux-(3 cr.) OB (Bloc 70C)

DOCUMENTS D'INFORMATION

Vous trouverez tous les documents indispensables pour votre scolarité, sur le [site de l'École de design](#)

AMÉNAGEMENT ARCHITECTURE DESIGN PAYSAGE URBANISME

L'ÉCOLE PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSEURS RECHERCHE RÉALISATIONS ÉTUDIANTES ESPACE ÉTUDIANT

Accueil / Espace étudiant / Documents d'information

ESPACE ÉTUDIANT

- Documents d'Information >
- Prix et bourses >
- Échanges étudiants >
- Services >
- Vie étudiante >
- Collation des grades >
- Nouveaux étudiants >

Documents d'information

Dossier étudiant

Pour tout savoir sur votre dossier, veuillez consulter votre Centre étudiant.

Soutien aux étudiants en situation de handicap

L'Université de Montréal et la Faculté de l'aménagement offrent le soutien nécessaire aux étudiants ayant besoin d'accommodements particuliers en lien avec une situation de handicap.

Veillez vous référer au site des Services aux Étudiants (SAÉ), section Soutien aux étudiants en situation de handicap, pour vous renseigner sur les procédures et faire vos demandes d'accommodement.

Horaire des cours

Les locaux et le nom des enseignants sont mis à jour vers la fin de l'été pour le trimestre d'automne, vers la fin de l'automne pour le trimestre d'hiver. Ils sont également visibles dans le Centre étudiant.

Programme de baccalauréat en design industriel
Horaire baccalauréat en design industriel - Hiver 2021
Horaire baccalauréat en design industriel - Automne 2021
Horaire baccalauréat en design industriel - Hiver 2022
Cheminement baccalauréat en design industriel
Guide_Demande d'autorisation d'études hors établissement_BCI
Règlement pédagogique des études du 1er cycle
Guide des étudiants DIN

CHEMINEMENT ACADÉMIQUE (PLEIN TEMPS SUR 4 ANS)

Programme de baccalauréat en design industriel (120 crédits)

Répartition des cours sur les quatre années (MAJ 2021)

1 ^e année - INTRODUCTION					
AUTOMNE			HIVER		
IN	DIN 1031 (OBL) – Expression 2D (atelier)	3	IN	DIN 1041 (OBL) – Dessin (atelier)	2
IN	DIN 1032 (OBL) – Expression 3D (atelier)	3	IN	DIN 1042 (OBL) – Forme et couleur (atelier)	2
CO	DIN 1110 (OBL) – Infographie 1 : Outils informatiques 2D	3	IN	DIN 1043 (OBL) – Éléments de structure (atelier)	2
TH	DIN 1210 (OBL) – Histoire du design industriel	3	CO	DIN 1120 (OBL) – Infographie 2 : Introduction, modélisation 3D	3
TE	DIN 1310 (OBL) – Matériaux 1 : Introduction aux matériaux	3	TE	DIN 1321 (OBL) – Matériaux 2 : Bois et métaux	3
			CO	DIN 1121 (OBL) – Dessin technique	3
Crédits totaux			Crédits totaux		
15			15		
30					

2 ^e année - APPLICATION					
AUTOMNE			HIVER		
CO	DIN 2120 (OBL) – Infographie 3 : Modélisation 3D avancée	3	IN	DIN 2021 (OBL) – Projet de synthèse (atelier)	3
TE	DIN 2322 (OBL) – Matériaux 3 : Matériaux polymériques	3	IN	DIN 2022 (OBL) – Événement et communication (atelier)	3
IN	DIN 2011 (OBL) – Méthodologie (atelier)	2	CO	DIN 2140 (OBL) – Dessin avancé et médias mixtes	3
IN	DIN 2012 (OBL) – Idéation (atelier)	2	ME	DIN 2210 (OBL) – Mesure et observations de l'usage	3
IN	DIN 2013 (OBL) – Design et viabilité technique (atelier)	2	TH	DIN 2332 (OBL) – Introduction à l'écoconception	3
ME	DIN 2220 (OBL) – Méthodologie du design	3			
Crédits totaux			Crédits totaux		
15			15		
30					

3 ^e années - EXPLORATION					
AUTOMNE			HIVER (modules internationaux, si applicable)		
IN	DIN 3010 OBL (6 cr) DIN 3011 – DIN 3019 (OPT) Ateliers thématiques *) Choisir deux ateliers de 3cr de la série, selon l'offre	6	IN	DIN 3010 ou 3020 OBL (6cr) selon offre DIN 3011 – DIN 3019 (OPT) Ateliers thématiques *) Choisir deux ateliers de 3cr de la série, selon l'offre, OU DIN 3021 – DIN 3025 (OPT) Ateliers thématiques avancés **) Choisir un atelier de 6cr de la série, selon l'offre	6
TH	DIN 3211 (OBL) – Design et cultures matérielles	3	*	Cours à option 1	3
TH	DIN 3212 (OBL) – Sémiotique et design	3	*	Cours à option 2	3
TH	DIN 3532 (OBL) – Produits et services durables	3	*	Cours à option 3	3
Crédits totaux			Crédits totaux		
15			15		
SOUS-TOTAL CUMULATIF 90					

ÉTÉ		
IN	DIN 3600 (OBL) Stage en entreprise	3
Crédits totaux		3

4 ^e année - SPÉCIALISATION					
AUTOMNE			HIVER		
IN	DIN 4018 (OBL) – PFE 1, Projet de fin d'études (individuel)	9	IN	DIN 4020 (OBL) – PFE 2, Projet de fin d'études (en équipe)	9
IN	DIN 4017 (OPT) – Atelier intégré sur invitation seulement, activité interdisciplinaire, interdépartementale, interuniversitaire, inscription nécessite une approbation au préalable (* remplace le DIN 4018)	9*	ME	DIN 4420 (OBL) – Pratique professionnelle	3
*	Cours au choix	3	*	Cours à option 4	3
Crédits totaux			Crédits totaux		
12			15		
GRAND TOTAL 120					

Cheminement « HONOR »

4 ^e année – Cheminement « HONOR »					
AUTOMNE			HIVER		
IN	DIN 4018 (OBL) – PFE 1, Projet de fin d'études (individuel)	9	IN	DIN6710 (OBL) – Atelier de design avancé 1 (2 ^e cycle)	6
ME	AME 6502 (OBL) – Méthodologies de la recherche (2 ^e cycle)	3	ME	DIN 4420 (OBL) – Pratique professionnelle	3
TH	AME 6749 (OBL) – Éléments de la pensée design (2 ^e cycle)	1	CO	DIN 3140 (OBL) – Vidéo Outil de conception et visualisation	3
			OD	Cours à option	3
Crédits totaux			Crédits totaux		
13			15		


HORAIRE D'AUTOMNE 2022

Université de Montréal		École de design Baccalauréat en design industriel 1-015-1-0					DIN - A
		Automne 2022					Horaire provisoire 2022-03-25
		12 sept. au 17 oct. 31 oct. au 19 déc.	6 sept. au 21 oct. 01 nov. au 20 déc.	7 sept. au 19 oct. 02 nov. au 21 déc.	8 sept. au 20 oct. 03 nov. au 22 déc.	9 sept. au 21 oct. 04 nov. au 23 déc.	
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
1ère année	horaire						
	9h00 à 12h00	DIN1031 (OBL) Expression 2D du 7/09 au 19/10 et du 31/10 au 2/11 (14j)		DIN1031 (OBL) Expression 2D du 7/09 au 19/10 et du 31/10 au 2/11 (14j)	DIN1310 (OBL) Matériaux 1 Introduction aux matériaux <i>Local à venir</i>	DIN1210 (OBL) Histoire du design <i>Hybride</i>	
	13h00 à 16h00	DIN1032 (OBL) Expression 3D du 7/11 au 21/12 (14j) <i>PRÉSENTIEL</i>	DIN 1110 (OBL) Infographie 1 <i>Local à venir</i>	DIN1032 (OBL) Expression 3D du 7/11 au 21/12 (14j) <i>PRÉSENTIEL</i>			
16h30 à 19h30		DIN 1110 Infographie 1 (Laboratoire d'application) Groupe 1 <i>LABO 4182</i>	DIN 1110 Infographie 1 (Laboratoire d'application) Groupe 2 <i>LABO 4182</i>				
2e année	9h00 à 12h00	DIN 2011 (OBL) Méthodologie du 7/09 au 5/10 (9j)	DIN 2220 (OBL) Méthodologie du design <i>Local à venir</i>	DIN 2011 (OBL) Méthodologie du 7/09 au 5/10 (9j)	DIN2322 (OBL) Matériaux 3 Matériaux polymériques <i>PRÉSENTIEL</i>	DIN 2120 (OBL) Infographie 3 (Laboratoire d'application) Groupe 1 <i>LABO 4182</i>	
	13h00 à 16h00	DIN 2012 (OBL) Idéation du 12/10 au 19/10 et du 31/10 au 16/11 (9j)	DIN 2120 (OBL) Infographie 3 Modélisation 3D avancée <i>Local à venir</i>	DIN 2012 (OBL) Idéation du 12/10 au 19/10 et du 31/10 au 16/11 (9j)			DIN 2120 (OBL) Infographie 3 (Laboratoire d'application) Groupe 2 <i>LABO 4182</i>
	13h00 à 16h00	DIN 2013 (OBL) Design et viabilité techn. du 21/11 au 21/12 (10 j) <i>PRÉSENTIEL</i>		DIN 2013 (OBL) Design et viabilité techn. du 21/11 au 21/12 (10 j) <i>PRÉSENTIEL</i>			
3e année	9h00 à 12h00	DIN 3010 (OBL) Ateliers thématiques 1 du 07/09 au 19/10 et du 31/10 au 2/11 (14j)	DIN 3212 (OBL) Sémiotique et design <i>Local à venir</i>	DIN 3010 (OBL) Ateliers thématiques 1 du 07/09 au 19/10 et du 31/10 au 2/11 (14j)	DIN 3211 (OBL) Design et cultures matérielles <i>Local à venir</i>	<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>	
	13h00 à 16h00	Ateliers thématiques 2 du 7/11 au 21/12 (14j) <i>PRÉSENTIEL</i>	DIN 3140 (OPT) Vidéo Outil de conception <i>Local à venir</i>	Ateliers thématiques 2 du 7/11 au 21/12 (14j) <i>PRÉSENTIEL</i>	DIN 3532 (OBL) Produits et services durables <i>Local à venir</i>	DEI 2140 (OPT) Photographie en design <i>Local à venir</i>	
	13h00 à 16h00						
4e année	9h00 à 12h00	DIN 4018 Projet final 1 projet individuel Rencontres avec les tuteurs selon un horaire aménagé <i>COMODAL</i>	AME 4722K (OPT) Créativité par le groupe <i>Local à venir</i>	DIN 4018 Projet final 1 projet individuel Rencontres avec les tuteurs selon un horaire aménagé <i>COMODAL</i>	DIN 4018 Projet final 1 projet individuel Rencontres avec les tuteurs selon un horaire aménagé <i>COMODAL</i>	<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>	
	13h00 à 16h00		<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>				<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>
	13h00 à 16h00						

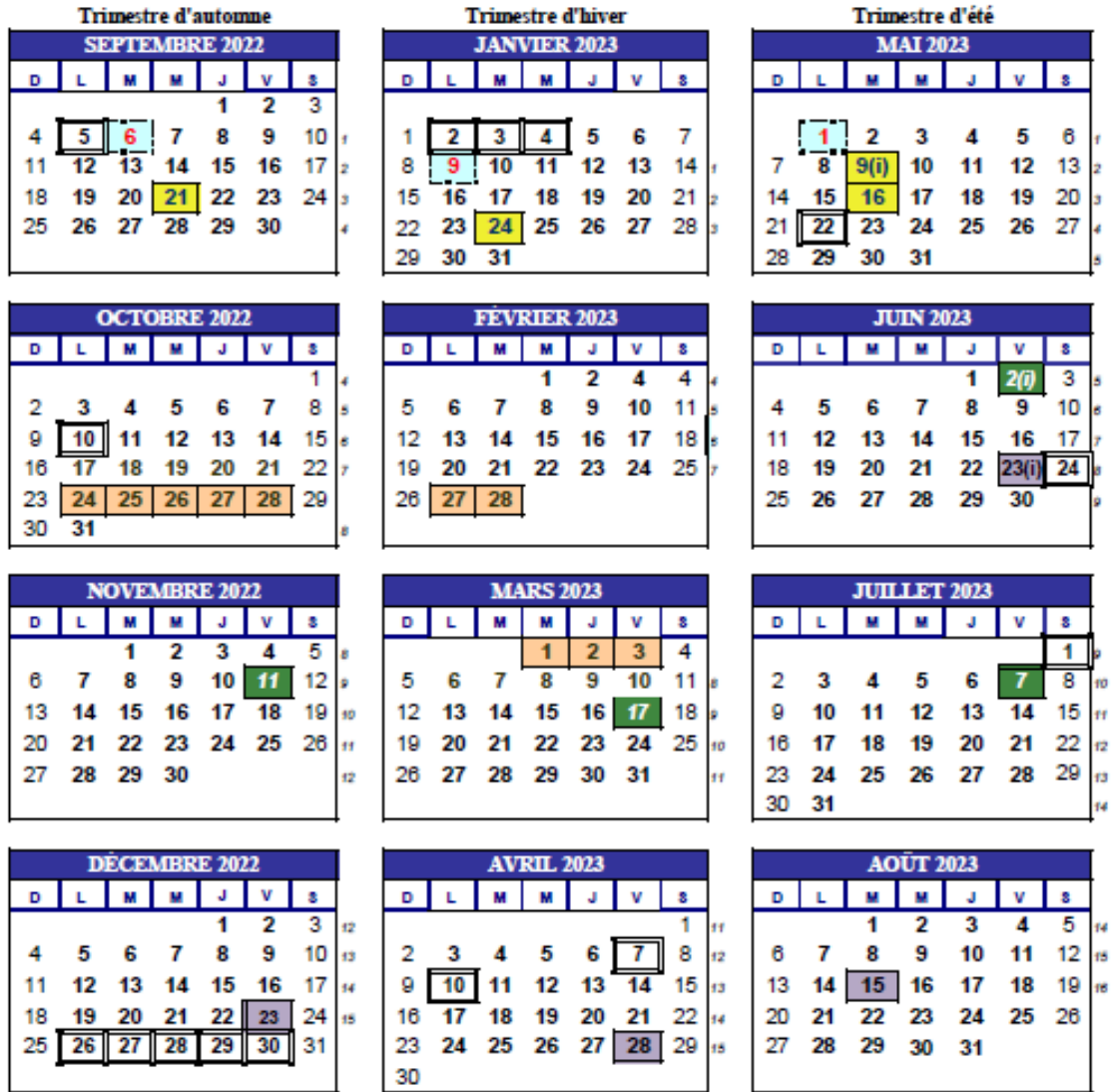
Responsable du programme : Anne Marchand
 DATES LIMITES : Abandon sans frais : 21-09-2022 - Abandon avec frais : 11-11-2021 - Impossible d'abandonner à compter du 12-11-2022
 **pour les ATELIERS, consulter les dates limites dans le Centre étudiant

À consulter sur le site de l'Université de Montréal - Règlement des études de premier cycle
 Annuaire général 2022/2023 de la faculté de l'aménagement, tiré à part

HORAIRE D'HIVER 2023

		École de design Baccalauréat en design industriel 1-015-1-0 Hiver 2023				DIN - H Version provisoire du 2022-03-25
		09 janv. au 20 fév. 6 mars au 24 avr.	10 janv. au 21 fév. 7 mars au 25 avr.	11 janv. au 22 fév. 8 mars au 26 avr.	12 janv. au 23 fév. 9 mars au 27 avr.	13 janv. au 24 fév. 10 mars au 28 avr.
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{re} année	9h00 à 12h00	DIN 1041 (OBL) Dessin du 09/01 au 08/02 (10j) DIN 1042 (OBL) Forme et Couleur du 13/02 au 22/02 et du 6/03 au x22/03 (10j)	DIN 1121 (OBL) Dessin technique <i>Local à venir</i>	DIN 1041 (OBL) Dessin du 09/01 au 08/02 (10j) DIN 1042 (OBL) Forme et Couleur du 13/02 au 22/02 et du 6/03 au x22/03 (10j)	DIN 1321 (OBL) Matériaux 2 Bois et métaux <i>Local à venir</i>	DIN 1120 Infographie 2 (Laboratoire d'application) Groupe 2 <i>Salle 4182</i>
	13h00 à 16h00	DIN 1043 (OBL) Éléments de structure du 27/03 au 26/04 (9j) PRÉSENTIEL	DIN 1120 (OBL) Infographie 2 Intro. modélisation 3D <i>Local à venir</i>	DIN 1043 (OBL) Éléments de structure du 27/03 au 26/04 (9j) PRÉSENTIEL	DIN 1120 Infographie 2 (Laboratoire d'application) Groupe 1 <i>Salle 4182</i>	
2 ^e année	9h00 à 12h00	DIN 2021 (OBL) Projet de synthèse du 09/01 au x22/02 (14j)	DIN 2332 (OBL) Introduction à l'écoconception <i>Local à venir</i>	DIN 2021 (OBL) Projet de synthèse du 09/01 au x22/02 (14j)	DIN 2210 (OBL) Mesure et observation de l'usage <i>Local à venir</i>	DIN 2140 (OBL) Dessin avancé et médias mixtes <i>Local à venir</i>
	13h00 à 16h00	DIN 2022 (OBL) Évènement et comm. du 6/03 au 26/04 (15j) PRÉSENTIEL		DIN 2022 (OBL) Évènement et comm. du 6/03 au 26/04 (15j) PRÉSENTIEL		
3 ^e année	9h00 à 12h00	DIN 3010 (OBL) Ateliers thématiques 1 du 09/01 au x22/02 (14j)	DIN 3325 (OPT) Couleur et lumière <i>Local à venir</i> DIN/DEI	DIN 3010 (OBL) Ateliers thématiques 1 du 09/01 au x22/02 (14j)	DIN 3311 (OPT) Design et interactivité <i>Local à venir</i>	DIN 3334 (OPT) Prototypage rapide en design <i>Local à venir</i>
	13h00 à 16h00	Ateliers thématiques 2 du 6/03 au 26/04 (15j) PRÉSENTIEL	DIN 3132 (OPT) Graphisme et design <i>Local à venir</i>	Ateliers thématiques 2 du 6/03 au 26/04 (15j) PRÉSENTIEL	DIN 3333 (OPT) Textile <i>Local à venir</i>	DEI 2140 (OPT) Photographie en design <i>Local à venir</i> DIN/DEI
	16h30 à 19h30		DIN 3140 (OPT) Vidéo outil de conception <i>Local à venir</i>	DEJ 1101 (section B) (OPT) Introduction au design de jeux vidéo Local à venir DIN/DEI		
4 ^e année	9h à 12h	DIN 4020 Projet final (PFE) 2 (obl) projet en équipe Rencontres avec les tuteurs selon un horaire aménagé	DIN 4420 (OBL) Pratique Professionnelle <i>Local à venir</i>	DIN 4020 Projet final (PFE) 2 (obl) projet en équipe Rencontres avec les tuteurs selon un horaire aménagé	DIN 4020 Projet final (PFE) 2 (obl) projet en équipe Rencontres avec les tuteurs selon un horaire aménagé	<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>
	13h à 16h	COMODAL	<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>	COMODAL	COMODAL	<i>Libre pour cours à option/ au choix</i>
Responsable du programme : Anne Marchand DATES LIMITES : Abandon sans frais 24-01-2023 - Abandon avec frais : 17-03-2023 - Impossible d'abandonner à compter du 18-03-2023 **pour les ATELIERS, consulter les dates limites dans le Centre étudiant						
À consulter sur le site de l'Université de Montréal - Règlement des études de premier cycle Annuaire général 2022/2023 de la faculté de l'aménagement, tiré à part						

Calendrier facultaire des études 2022-2023
1er, 2e et 3e cycles



- 13 14 15 15 15 Nombre de séances par session
- 1 Premier jour du trimestre
- 14 15 15 15 14 Période d'activités libres
- 9 Date limite pour modification des choix de cours **sans frais de scolarité**
- x(i) Dernier jour du trimestre de session intensive
- x(i) Date limite pour modification des choix de cours **(session intensive) sans frais de scolarité**
- 23 Dernier jour du trimestre
- x(i) Date limite pour abandon d'un cours **avec frais de scolarité**
- 7 Jour férié
- x(i) Date limite pour abandon d'un cours **(session intensive) avec frais de scolarité**

Adopté lors de la 541e séance du Conseil de faculté (CFA-6.1), tenue le 24/02/2022

Les demandes d'équivalence et/ou d'exemption de cours sont la responsabilité de chaque étudiant et elles font systématiquement l'objet d'une demande d'approbation par le responsable du programme.

Les demandes doivent être acheminées à tgde-din@ame.umontreal.ca au plus tard le 30 septembre 2022.

Le dossier complet doit contenir les pièces suivantes :

1. les **relevés** de notes nécessaires à l'étude du dossier ;
2. les **plans** de cours correspondant à la demande (sauf pour le DEC en design industriel);
3. le **portfolio** des travaux des cours démontrant la pertinence de la requête (sauf pour le DEC en design industriel) ;

Étudiants ayant un DEC technique en design industriel

Étudiants ayant un brevet technicien supérieur (BTS français) en design industriel

Pour ces étudiants, les exemptions seront **sans substitution** pour un nombre de **30 crédits** correspondants à l'ensemble des cours obligatoires de la première année du programme.

Dès que le Service des admissions vous confirme votre admission dans le programme, vous devez adresser un courriel à la TGDE tgde-din@ame.umontreal.ca pour signaler votre demande d'exemption.

Vous recevrez alors les consignes pour vous inscrire à vos cours de 2^e année.

Équivalence pour les étudiants provenant des institutions universitaires

L'équivalence correspond à un cours de niveau universitaire dont le contenu est similaire à un cours du programme de design industriel et dont la note obtenue correspond à la note de passage du programme (excluant les ateliers). Ces cours **seront crédités comme équivalents sans substitution**, c'est-à-dire que l'étudiant n'aura pas à suivre ces cours.

Dans le cas des cours suivis à l'Université de Montréal, il suffit de demander par courriel à la TGDE un transfert de cours au dossier. Un cours ayant contribué à l'obtention d'un grade ou diplôme ne pourra être transféré. L'École de design accepte une **limite de 9 crédits**.

Exemption pour des étudiants provenant des institutions de niveau collégial

L'exemption correspond à un cours ou un ensemble de cours de niveau collégial dont le contenu est similaire à un cours du programme universitaire de design industriel. L'exemption s'applique à certains cours obligatoires seulement (excluant les ateliers) et ces cours **seront crédités avec substitution** : l'étudiant devra d'inscrire à un autre cours optionnel du programme à la place. L'École de design accepte une **limite de 9 crédits**.

Merci de lire ces articles de manière attentive.

Règlement des études de premier cycle de l'Université de Montréal :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle> .

Articles spécifiques au programme de baccalauréat en design :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-design-industriel/reglements>

Modalités spécifiques au programme de baccalauréat en design industriel (liste partielle) :

6. INSCRIPTION DE L'ETUDIANT REGULIER

6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire à chaque trimestre et dans les délais indiqués par la Faculté.

6.3 Régimes d'inscription

a) Temps plein

L'étudiant doit s'inscrire aux cours indiqués selon le cheminement obligatoire, totalisant quinze (15) crédits pour un trimestre.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans lequel il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme.

6.11 Modification d'inscription

Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours à option avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire, et en consultant son Centre étudiant pour les dates limites pour chaque atelier. L'information est aussi disponible sur le site Internet de l'UdeM. *Section dates importantes, calendrier facultaire.*

6.12 Abandon d'un cours

a) Demande

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Il devra remplir un formulaire de demande « d'annulation et abandon de cours », via son Centre étudiant. L'autorité compétente responsable du programme jugera du bien-fondé de la demande.

b) Abandon autorisé

Si l'autorité compétente agrée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. *L'étudiant doit quand même payer les droits de scolarité, si la date d'abandon sans frais est dépassée.*

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un **échec** à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis. *L'étudiant doit quand même payer les droits de scolarité.*

9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

9.4 Vérification de l'évaluation

Au plus tard 14 jours après l'émission de la note, l'étudiant a droit à la vérification des modalités de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant doit pour ceci adresser une demande écrite à l'enseignant responsable de l'évaluation du cours. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

9.5 Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission de la note, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée à l'autorité compétente. La demande devra démontrer, avec des preuves solides, en quoi la note qui a été attribuée serait injustifiée. *Des frais administratifs de 15\$ par cours sont exigés pour toute demande de révision, payables au secrétariat de l'École de design. Ces frais sont remboursables si la révision entraîne une hausse de la note.*

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

14. NORMES DE SUCCÈS - PROGRESSIONS DANS UN PROGRAMME

14.3 Progression sous probation

a) Motifs de probation

i. Probation en raison de la moyenne

L'étudiant dont la moyenne cumulative, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

ii. Probation en raison de l'échec à un ou des cours

L'étudiant qui a échoué à un cours obligatoire, et plus spécifiquement pour la première et la deuxième année du programme.

iv. Probation sur décision de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines compétences ou habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

b) Durée de la probation

La probation commence en début de trimestre. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an.

16. EXCLUSION ET ABANDON

16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

a) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission stipulées dans l'offre d'admission.

L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

c) Échec à la reprise d'un cours

L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.

e) Moyenne insuffisante

L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une interruption des études ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non-respect des prescriptions d'inscription.

h) Exclusion sur décision de l'autorité compétente

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

16.2 Abandon du programme

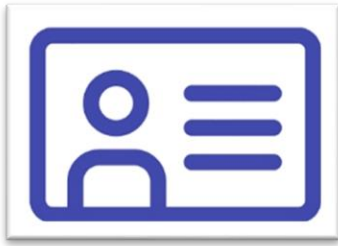
L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en aviser l'autorité compétente, en complétant le formulaire « CHE_Abandon_programme » via son Centre étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. Si aucun abandon n'est signifié à l'intérieur de ces délais, la note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3 du présent règlement.

Pour des précisions concernant l'**Évaluation et Notation, Normes de succès et Progression dans le programme**, y compris **Probation, Exclusion et Abandon du programme** : veuillez consulter les articles 9 à 16 du **Règlement des études de premier cycle**, disponible ici :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf

CARTE ÉTUDIANTE



Vous devez vous procurer votre carte étudiante au Centre d'émission de la carte UdeM. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'Université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle au Registrariat.

Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission : <http://www.carte.umontreal.ca/serElle.html>

FRAIS DE SCOLARITÉ ET ASSURANCES ÉTUDIANTS

Il est important d'acquitter le total des frais de scolarité avant la date d'échéance de paiement pour éviter de payer des frais d'intérêts en plus de risquer une désinscription des cours et/ou un blocage de dossier. Voici où trouver des informations relatives aux **droits de scolarité**, **coûts**, **modes de paiement**, et plus : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarité/payer-une-facture>

DROITS DE SCOLARITÉ	
Coûts des études	➔
Calculateur des frais de scolarité	➔
Payer une facture	➔
Relevés fiscaux	➔
Questions sur les droits de scolarité	➔

Plus d'information pour les étudiants

[Mon portail UdeM](#)

Payer une facture

Il est très important d'acquitter le total de la facture avant la date d'échéance de paiement afin d'éviter les frais d'intérêts et le blocage de l'inscription. Un solde impayé **à la fin** du trimestre entraîne automatiquement une désinscription des trimestres suivants.

Il faut prévoir un délai de 3 jours ouvrables pour le traitement d'un paiement au dossier étudiant et prévoir également le délai de la poste, le cas échéant.

Extrait du **Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants - Article 5. Paiement des droits de scolarité et des frais exigibles (5.1 à 5.3).**

- Trimestre d'automne: Les droits et frais exigibles du trimestre d'AUTOMNE doivent être acquittés au plus tard le **15 octobre**.
- Trimestre d'hiver: Les droits et frais exigibles du trimestre d'HIVER doivent être acquittés au plus tard le **15 février**.
- Trimestre d'été: Les droits et frais exigibles du trimestre d'ÉTÉ doivent être acquittés au plus tard le **15 juin**.

Un avis est transmis à l'adresse institutionnelle de l'étudiant (*prenom.nom@umontreal.ca*) lorsque sa facture est disponible dans son **Centre étudiant**.

Pour le Bureau de l'aide financière : <http://www.baf.umontreal.ca>

Pour le Bureau des bourses d'études : <http://www.bourses.umontreal.ca/1erCycle>

Les frais d'assurances de santé et dentaires sont automatiquement ajoutés à votre facturation. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, **vous devez les annuler auprès de la FAECUM dans un délai prescrit**: <http://www.faecum.qc.ca/services/assurances-aseq>

ORDINATEUR PORTABLE

L'achat d'un ordinateur portable est obligatoire. Vous trouverez les recommandations informatiques au lien suivant : <http://informatique.ame.umontreal.ca/infopratiques.html>

L'École de design n'a pas d'exigences quant au type d'ordinateur, cependant, il faut savoir :

- la plupart de nos étudiants utilisent un Mac (produit Apple)

- l'ordinateur doit avoir une puissance suffisante pour supporter les logiciels de la Suite Adobe ainsi que des logiciels de modélisation 3D (SolidWorks, Cinéma 4D, KeyShot, etc.)
- l'ordinateur doit pouvoir supporter « Windows » pour lancer certains logiciels de modélisation 3D
- les PC performants peuvent être utilisés

Le laboratoire informatique de la faculté est équipé de postes informatiques avec tous les logiciels enseignés et utilisés dans le cadre des cours. Les étudiants peuvent y travailler en dehors des plages horaires de cours. Par contre, l'Université ne fournit pas de logiciels spécialisés pour installation sur les ordinateurs privés. Ils restent à la charge de l'étudiant.

Les logiciels de la suite Office sont disponibles gratuitement pour les étudiants inscrits : vous recevrez avant la rentrée un courriel de la DGTIC vous invitant à procéder au téléchargement gratuit.

Pour toute question ou aide informatique, vous pouvez contacter notre équipe technique par courriel : informatique@ame.umontreal.ca

VIE ÉTUDIANTE

Le RED (Regroupement des Étudiants en Design) <https://fr-ca.facebook.com/RED.UdeM/>

L'AÉDII (Association des étudiants en design industriel et d'intérieur)

Facebook DIN : <https://www.facebook.com/École-de-design-Design-Industriel-Université-de-Montréal>

SERVICES DE LA FACULTÉ

	Local	Téléphone
Atelier de bois	0097	Pierre Ouellet : 514-343-6111 poste 3774
Atelier de plastique	0154	Samuel Guillemette : 514-343 6111 poste 1878
Atelier de maquettes	0094	Charles Boily : 514-343-6111 poste 1032
Atelier de métal	0156	Simon Guérin : 514-343-6111 poste 1879
Atelier numérique	0132-2	Guy Fortin : 514-343-6111 poste 45114
Audiovisuel (DGTIC)	2138	Philippe Trudel : 514-343-2067
Bibliothèque	1162	514-343-7177
Café étudiant	1100	514-343-6111 poste 4033
Coop et service d'impression	0046	514-343-7879
Matériauthèque	3 ^e étage	514-343-6111 poste 31044

SERVICES AUX ÉTUDIANTS (SAE)

L'Université de Montréal offre divers services sur le campus destinés aux étudiants. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études. Consultez <http://www.sae.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire

<http://www.serdahc.umontreal.ca/>

Activités culturelles

<http://www.sac.umontreal.ca/>

Bureau de l'aide financière

<http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études

<http://www.bourses.umontreal.ca/1erCycle/>

Soutien aux étudiants en situation de handicap

<http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux

<http://www.bei.umontreal.ca/bei/index.htm>

Bureau du logement hors campus

<http://www.logement.umontreal.ca/>

Centre de santé

<http://www.sante.umontreal.ca/>

Centre de soutien aux études et de développement de carrière

<http://www.csedc.umontreal.ca/>

Consultation psychologique

<http://www.cscp.umontreal.ca>

Maison internationale

<http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale/index.htm>

AUTRES SERVICES OFFERTS À L'UDEM

<http://www.umontreal.ca/activites-et-services/>

Bibliothèques

Bureau de la sûreté

Bureau de l'Ombudsman

Bureau des services juridiques

Bureau du respect de la personne

CEPSUM

Centre de communication écrite

Centre de la petite enfance

Centre d'entrepreneuriat HEC-Poly-UdeM

Centre d'essai

Centre d'exposition de l'UdeM

Clinique de kinésiologie

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie

Clinique universitaire de nutrition

Comité permanent sur le statut de la femme

Direction des services auxiliaires

Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM)

Registrariat

Soutien aux usagers des technologies